



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 novembre 2023, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024;

QUE ces séances seront tenues en la salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, aux dates et heures suivantes :

Jour	Date	Heure
Lundi	22 janvier 2024	19 h 30
Lundi	12 février 2024	19 h 30
Lundi	11 mars 2024	19 h 30
Lundi	8 avril 2024	19 h 30
Lundi	13 mai 2024	19 h 30
Lundi	10 juin 2024	19 h 30
Lundi	8 juillet 2024	19 h 30
Lundi	19 août 2024	19 h 30
Lundi	9 septembre 2024	19 h 30
Mardi	15 octobre 2024	19 h 30
Lundi	11 novembre 2024	19 h 30
Lundi	9 décembre 2024	19 h 30

FAIT À ROSEMÈRE CE 7 DÉCEMBRE 2023.

Alexandre Bélisle-Desjardins

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint